



Projet Alimentaire Territorial
« Une dynamique agricole et alimentaire au
service de la qualité et de la proximité en
Forêt d'Orléans-Loire-Sologne »

-

Diagnostic
Version octobre 2024

Table des matières

Préambule	1
1. Présentation du territoire	2
2. La production agricole en lien avec les bassins de consommation, et les capacités de transformation, de logistique, de distribution	4
2. 1. Données agricoles.....	4
2.1.1 Productions agricoles	4
2.1.2. Les exploitations agricoles.....	6
2.1.3. La surface exploitée.....	7
2.1.4. La structure économique des exploitations	8
2.1.5. L’emploi agricole	9
2.1.6. Le devenir des exploitations agricoles	9
2.2. Données en lien avec le bassin de consommation.....	10
2.2.1. La population.....	10
2.2.2. Le commerce et le tourisme.....	12
2.2.3. Circuits courts de proximité	13
2.2.4. La restauration collective	14
2.3 Données sur la transformation.....	16
2.3.1. Industrie agroalimentaire.....	16
2.3.2. Transformation à la ferme.....	17
2.4 Logistique	19
❖ Synthèse AFOM : production agricole en lien avec le potentiel de consommation, transformation et distribution	20
3. Données environnementales et de santé	21
3.2 Sols et biodiversité	21
3.2 Ressource en eau.....	22
3.3 Climat Air Energie (données PCAET)	23
3.4 Santé nutrition.....	24
❖ Synthèse AFOM Environnement (biodiversité, eau, climat, énergie) Santé	25

Préambule

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne porte un Projet Alimentaire territorial labellisé de niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Afin de partir des besoins du territoire, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est appuyé sur un groupe de réflexions constitué d'élus locaux et d'acteurs privés (agriculteurs locaux, membre du conseil de développement, acteurs associatifs du monde agricole, interprofession betterave rouge). Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour réaliser un premier travail de préfiguration visant à faire un premier état des lieux et définir les axes de travail du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire.

Deux axes prioritaires ont ainsi été identifiés relatifs :

- à l'approvisionnement en produits locaux et de qualité de la restauration collective locale
- à la valorisation des circuits alimentaires de proximité.

Deux axes complémentaires ont également été envisagés concernant :

- l'adaptation au changement (enjeux eau, climat, biodiversité)
- la préservation du potentiel agricole et la transmission des exploitations.

A l'issue de ce travail, le PETR a bénéficié d'une aide du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et d'un cofinancement du programme européen LEADER 2014-2022 pour l'émergence de son projet.

En parallèle, le PAT Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a été labellisé de niveau 1 « en émergence » par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le 12 avril 2021.

Cette phase d'émergence prolongée jusqu'au 12 avril 2025 a contribué à impulser la démarche, à mettre en place la gouvernance territoriale, à enrichir le diagnostic, à développer les partenariats et à engager les actions sur les axes prioritaires conformément aux engagements initiaux.

Aujourd'hui, le PETR souhaite poursuivre la dynamique engagée et solliciter la labellisation de niveau 2. La demande de labellisation s'appuie sur l'actualisation du **diagnostic agricole et alimentaire** du territoire. Cette actualisation est réalisée en se basant sur les données agricoles les plus récentes (Agreste 2020). Elle s'appuie également sur les travaux engagés par le PAT, sur des données socio-économiques et environnementales de l'INSEE et sur une synthèse des documents des autres stratégies locales : diagnostic LEADER 2023-2027, PCAET 2023-2028, CRTE 2021-2026. Ce travail est synthétisé dans le présent document.

1. Présentation du territoire

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est situé au cœur du département du Loiret, en région Centre-Val de Loire. C'est un territoire à la fois rural et péri-urbain, à proximité immédiate de la métropole d'Orléans. Il comprend **56 communes** réparties en quatre communautés de communes. Il regroupe **100 340 habitants** sur une superficie de **1 764 km²**, soit une densité de **56.9 habitant/km²**.

Figure 1 : carte du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne



Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne se compose de trois principales entités paysagères.

La **Forêt d'Orléans**, la plus grande forêt domaniale du territoire métropolitain et le second massif forestier de France.

Le **Val de Loire** occupe la partie centrale du territoire du PETR et correspond au lit majeur du fleuve compris entre le coteau de la forêt d'Orléans au nord et celui de la Sologne au sud. Son patrimoine naturel est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La **Sologne du Loiret**, boisée sur près de 40% de sa surface soit 54 720 hectares, est une véritable mosaïque de bois et d'étangs.

Le canal d'Orléans, de nombreux cours d'eau, ainsi que des productions agricoles variées, viennent rythmer les paysages.

Figure 2 : paysages du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne



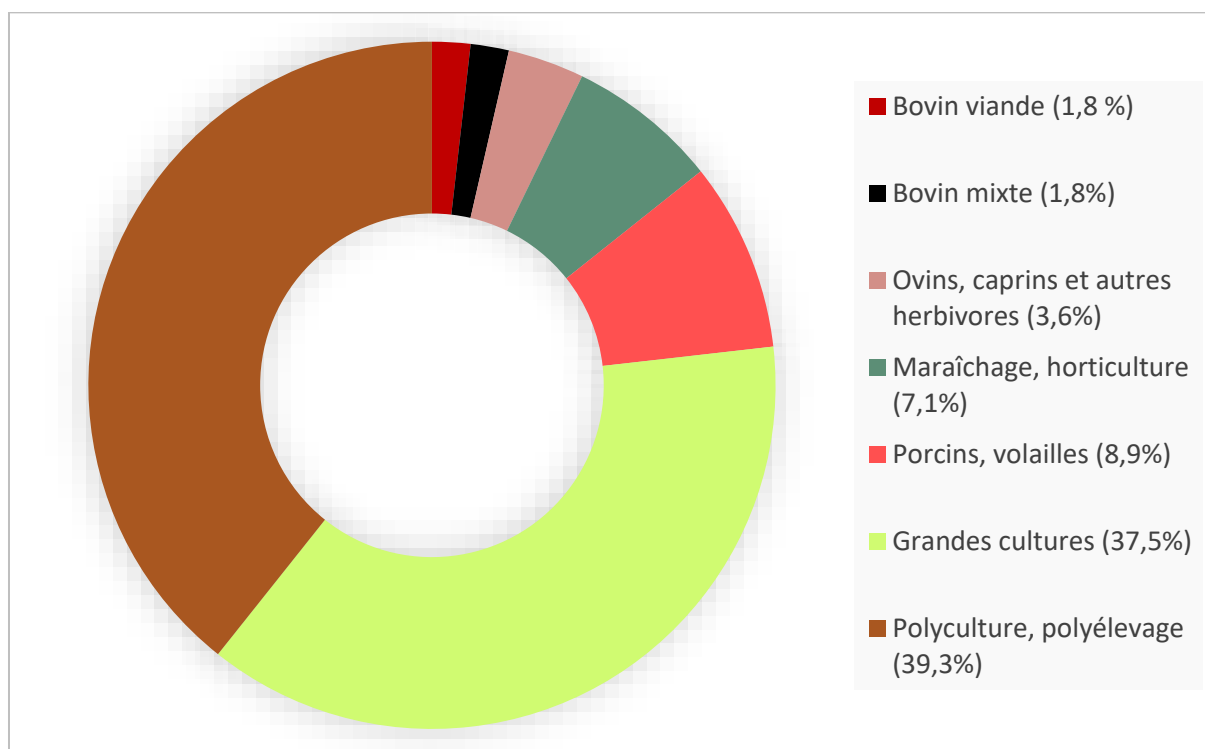
2. La production agricole en lien avec les bassins de consommation, et les capacités de transformation, de logistique, de distribution

2. 1. Données agricoles

2.1.1 Productions agricoles

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est marqué par une grande diversité de ses productions agricoles avec des **orientations technico-économiques variées**.

Figure 3 : spécialisation de la production agricole en 2020 (OTEX en 12 postes)

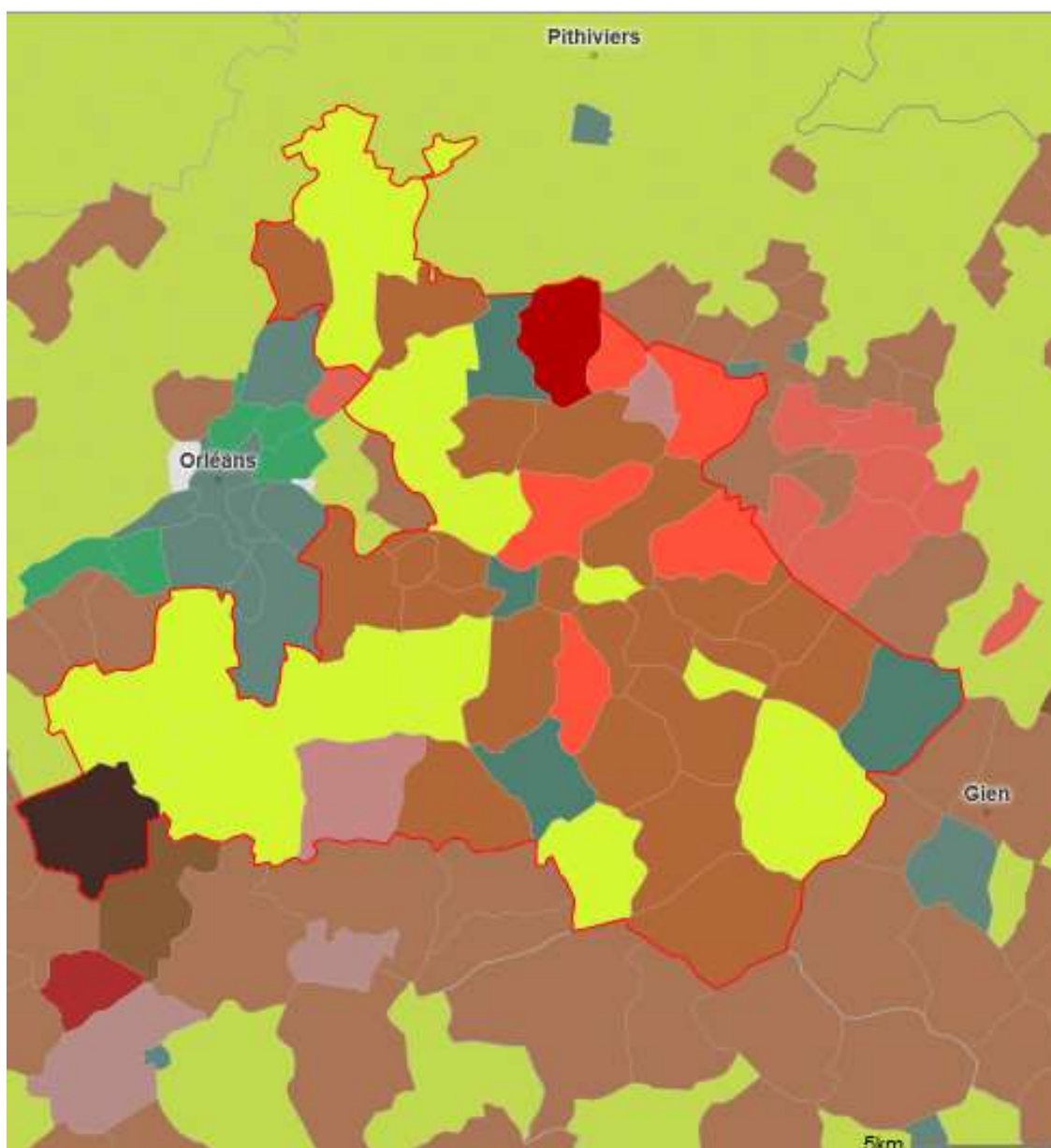


Source : agreste - recensement 2020

Au niveau de répartition spatiale, le Nord et l'Ouest du territoire sont caractérisés par la présence de grandes cultures (céréales, oléo protéagineux).

Au centre, les prairies se confondent avec les secteurs forestiers. Dans le Val de Loire et sur la partie Sud, les cultures maraîchères viennent se mêler aux cultures céréalières notamment à destination de l'alimentation humaine. La polyculture-polyélevage est présente sur l'ensemble du territoire.

Figure 4 : carte de la spécialisation de la production agricole sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne



Source : Agreste, recensement agricole 2020 OTEX (12 postes)

NB : L'orientation technico-économique (Otex) correspond ici à l'Otex dominante calculée au niveau communal. Elle dépend de la production agricole dominante observée à cet échelon géographique, c'est-à-dire générant au moins les deux tiers de la production brute standard (PBS) de la commune

Sur l'ensemble du territoire, la **Production Brute Standard** est de **99 522** (en milliers d'euros bruts standard). Elle est en **baisse de 2.6%** entre 2020 et 2010 (Loiret : +9.9%). Cette baisse est très hétérogène à l'échelle infra-territoriale.

2.1.2. Les exploitations agricoles

Le PETR compte **495 exploitations agricoles** soit une baisse de 29% par rapport aux données de 2010.

En 20 ans, le nombre d'exploitations a diminué de plus de moitié (1 042 exploitations sur le même périmètre au recensement Agreste 2000). Si on regarde à une échelle infra-territoriale, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a perdu 65% de ses exploitations sur la période 2000-2020 (Loiret : - 42%).

Figure 5 : évolution du nombre d'exploitations

Territoire	Nombre d'exploitations en 2020	Nombre d'exploitations en 2010	Evolution du nombre d'exploitation	Evolution du nombre d'exploitation %
PETR FOLS	495	695	- 200	- 29%
Loiret	2 998	3 800	- 802	-21%

Source : Agreste, recensement agricole 2020

L'agriculture biologique se développe avec 51 exploitations labellisées soit 10.3% des exploitations du territoire engagées en bio (Loiret : 7.7%).

Certaines données étant soumises au secret statistiques, la part de surface agricole consacrée à l'agriculture biologique et son évolution sur le territoire ne peuvent être calculées. Si on regarde à une échelle infra-territoriale, la communauté de communes du Val de Sully se distingue avec une augmentation de 381 Ha de surfaces labellisées en bio et en conversion sur les 5 dernières années soit +63.7% (Loiret : +25.7%).

Figure 6 : données intercommunales sur l'agriculture biologique en 2023

EPCI (4)	Nombre de fermes engagées en bio	Part des fermes engagées en bio	Surface en bio (y compris en conversion)	Part de surface bio dans SAU
CC de la Forêt	8	7.6%	238 ha	2.1%
CC des Loges	25	13.2%	956 ha	5.6%
CC du Val de Sully	16	9.8%	977 ha	6.1%
CC des Portes de Sologne	2	5.4%	Secret stat.	Secret stat.

Source : données 2023 Agence Bio

Concernant les autres Signes d'identification de la Qualité et de l'Origine, 23 exploitations sont concernées par le label rouge (source Agreste – recensement agricole 2020). Les communes du PETR appartiennent à l'aire géographique IGP Volailles de l'Orléanais, mais aucune exploitation n'est labellisée.

* Pas de données sur les exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (Loiret : 135 en 2024)

2.1.3. La surface exploitée

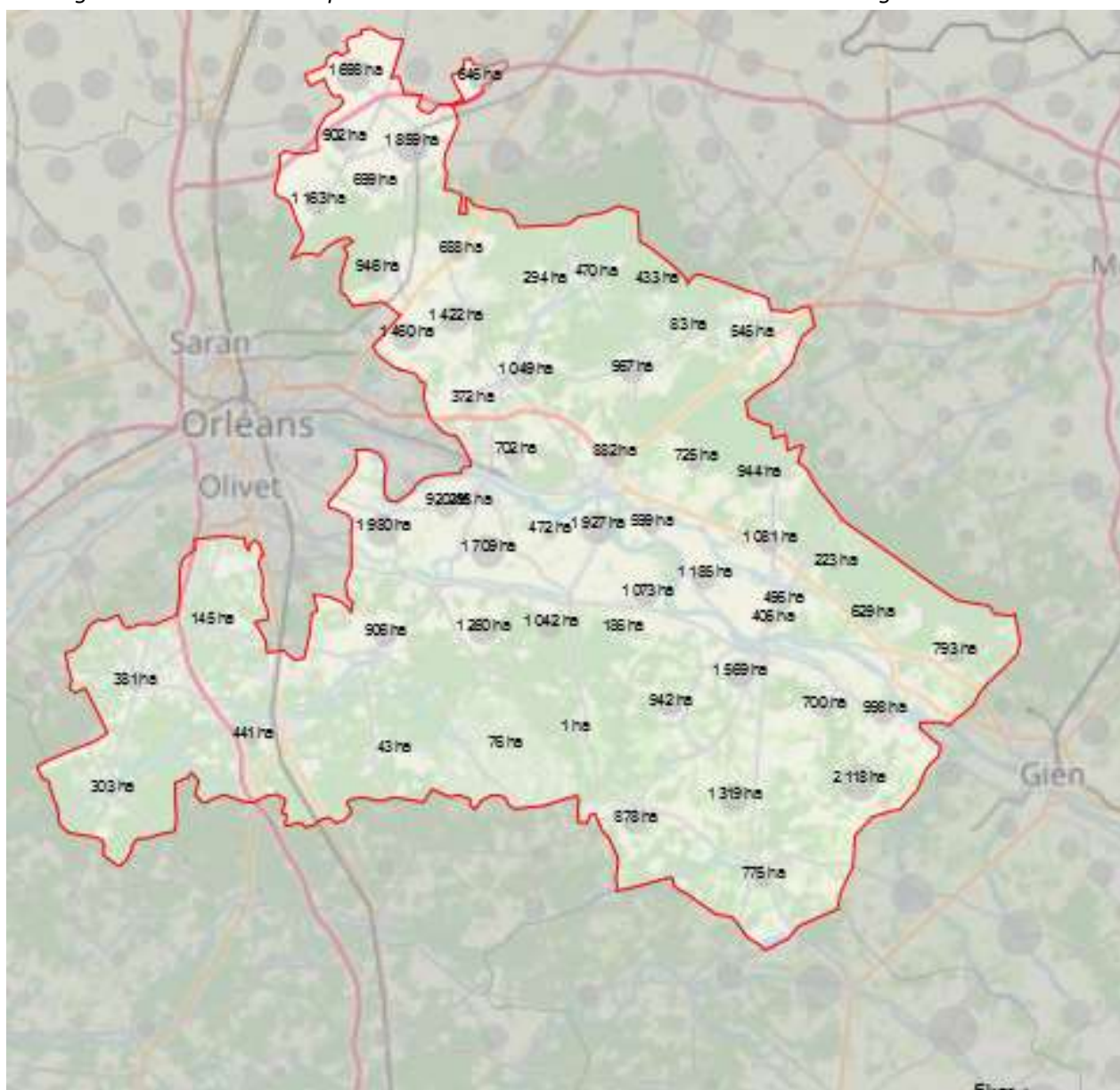
La **Surface Agricole Utilisée (SAU)** est de **46 807 hectares** soit 26,4 % de la superficie du territoire.

Le territoire a perdu 1 829 hectares de SAU soit -3.8% entre 2010 et 2020 (Loiret : -1.9%). Cette baisse est toutefois moindre que celle observée sur la période précédente : - 5 585 hectares soit -10.3% entre 2000 et 2010.

A l'échelle infra-territoriale, cette baisse est contrastée. La partie Sologne a connu un fort rythme de diminution de la SAU entre 2010 et 2020 avec -23.3 % sur la Communauté de Communes des Portes de Sologne soit une perte de 698 hectares. A contrario, la partie Communauté de Communes des Loges est stable avec seulement 20 hectares de surfaces en moins soit -0.1% sur la même période.

Si on observe la SAU par commune en 2020, la médiane est de 784 hectares, la surface minimum est de 1 hectare (Vannes-sur-Cosson), la surface maximum de 2118 hectares (à Saint Florent.)

Figure 7 : carte de la SAU par commune sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne



Source : Agreste, recensement agricole 2020

La **SAU moyenne** par exploitation est de **94,6 ha** en 2020 (France : 64.5 ha, Loiret : 116,2 ha).

Le territoire n'échappe pas à la tendance générale : les exploitations sont moins nombreuses mais travaillent de plus grandes surfaces. La surface moyenne par exploitation a ainsi augmenté de 24,6 hectares entre 2010 et 2020. (Loiret : + 23 hectares).

2.1.4. La structure économique des exploitations

Certaines données relatives à la taille économique et au statut juridique des exploitations agricoles de la communauté de communes de Portes de Sologne sont soumises au secret statistique. De ce fait, les données suivantes ont été agrégées sur le territoire du PETR sans la Communauté de Communes des Portes de Sologne et permettent d'observer les grandes tendances suivantes (source : agreste – recensements 2010 et 2020)

Figure 8 : Nombre d'exploitations par structure économique

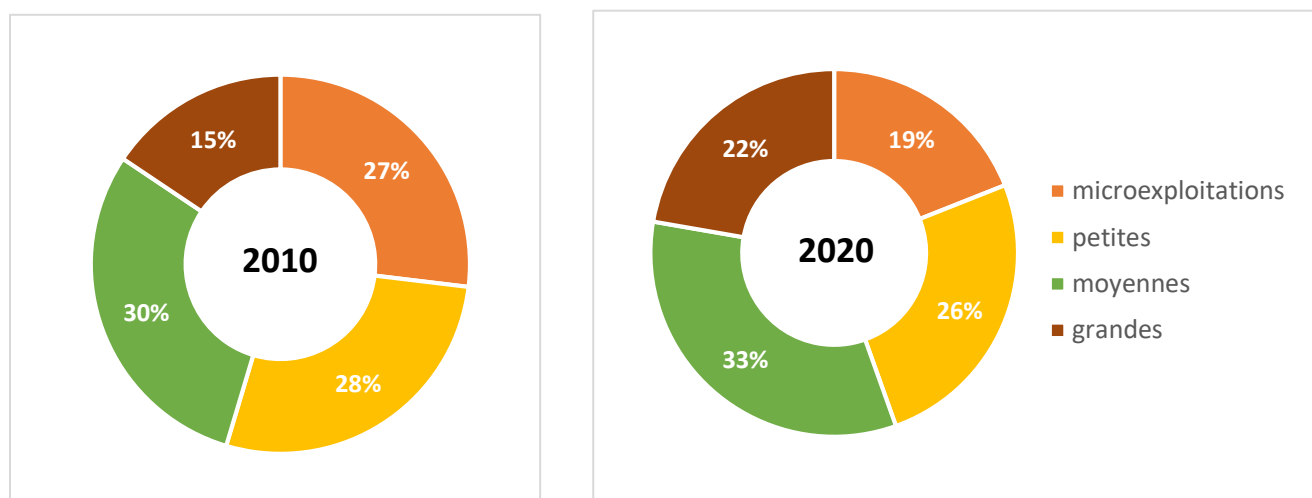
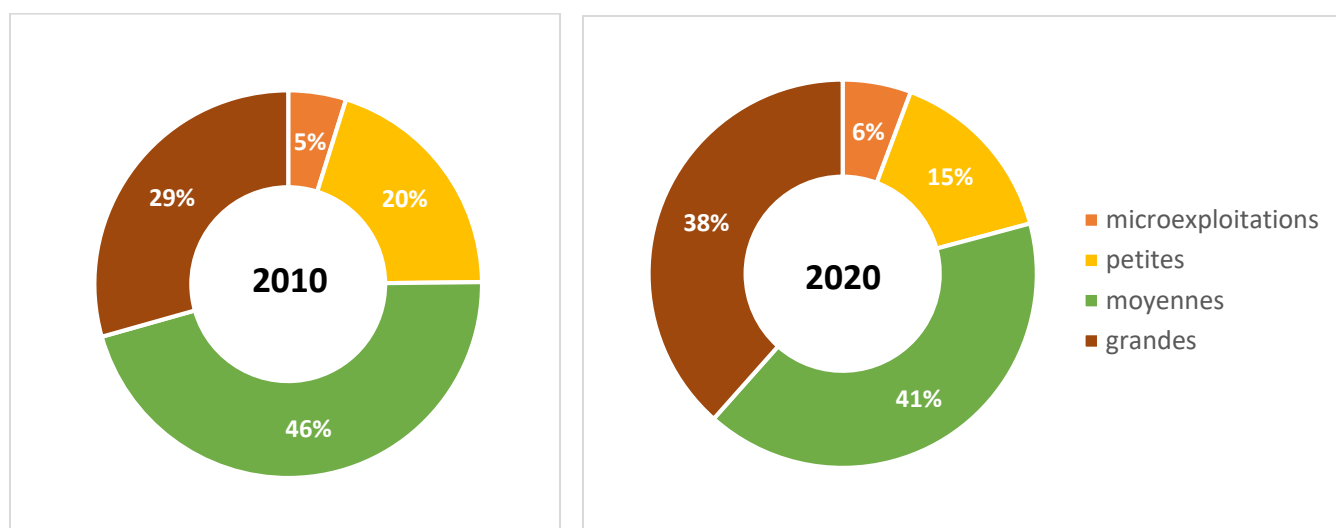


Figure 9 : SAU par structure économique



NB : sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Ce sont les exploitations de taille moyenne qui sont les plus nombreuses et valorisent le plus de SAU comparées aux autres structures économiques.

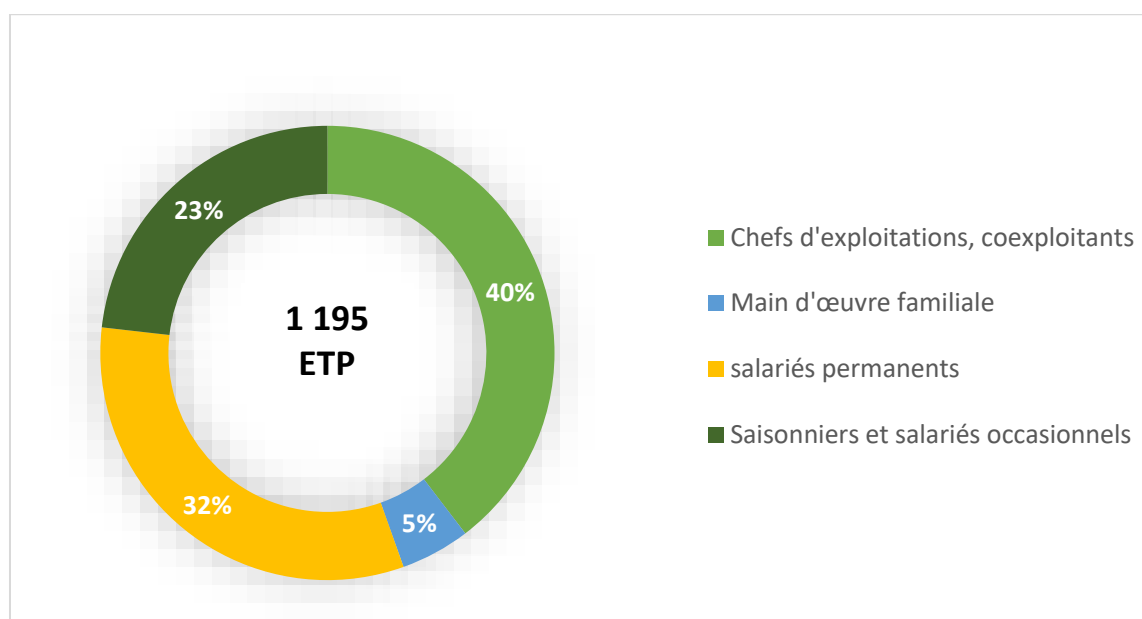
Si on regarde plus en détail, entre 2010 et 2020, on observe une baisse du nombre de petites et micro-exploitations et une hausse des moyennes et grandes exploitations. La baisse drastique du nombre de micro-exploitations est compensée par une augmentation de leurs surfaces : leur proportion dans la SAU est donc relativement stable.

A l’opposé on constate une forte hausse de la proportion des grandes exploitations dans la SAU. En 2020, les grandes et moyennes exploitations valorisent près de 80% de la SAU contre environ 20% pour les petites et micro-exploitations. Ces données confirment la tendance à l’agrandissement des structures.

2.1.5. L’emploi agricole

Le secteur agricole emploie **2 165 actifs** sur le territoire en 2020. Cela représente un total de 1 195 Equivalent Temps Plein (ETP) avec en moyenne 2.4 ETP par exploitation. Parmi les actifs agricoles, on dénombre 1 118 emplois permanents et 1 047 saisonniers ou salariés occasionnels (hors prestations de services).

Figure 10 : répartition du travail en 2020



Avec le déclin du nombre d’exploitations, le nombre d’actifs agricoles est en net recul entre 2010 et 2020 (baisse de 23%). La proportion de recours à des saisonniers et à des salariés occasionnels a progressé de 12 points au détriment de la main d’œuvre permanente sur cette même période.

2.1.6. Le devenir des exploitations agricoles

Des problématiques importantes de transmission se posent car 28 % des exploitants agricoles (chefs d’exploitation ou le plus âgé des exploitants) sont âgés de plus de 60 ans. Cela concerne 21% de la SAU du territoire au recensement agricole de 2020.

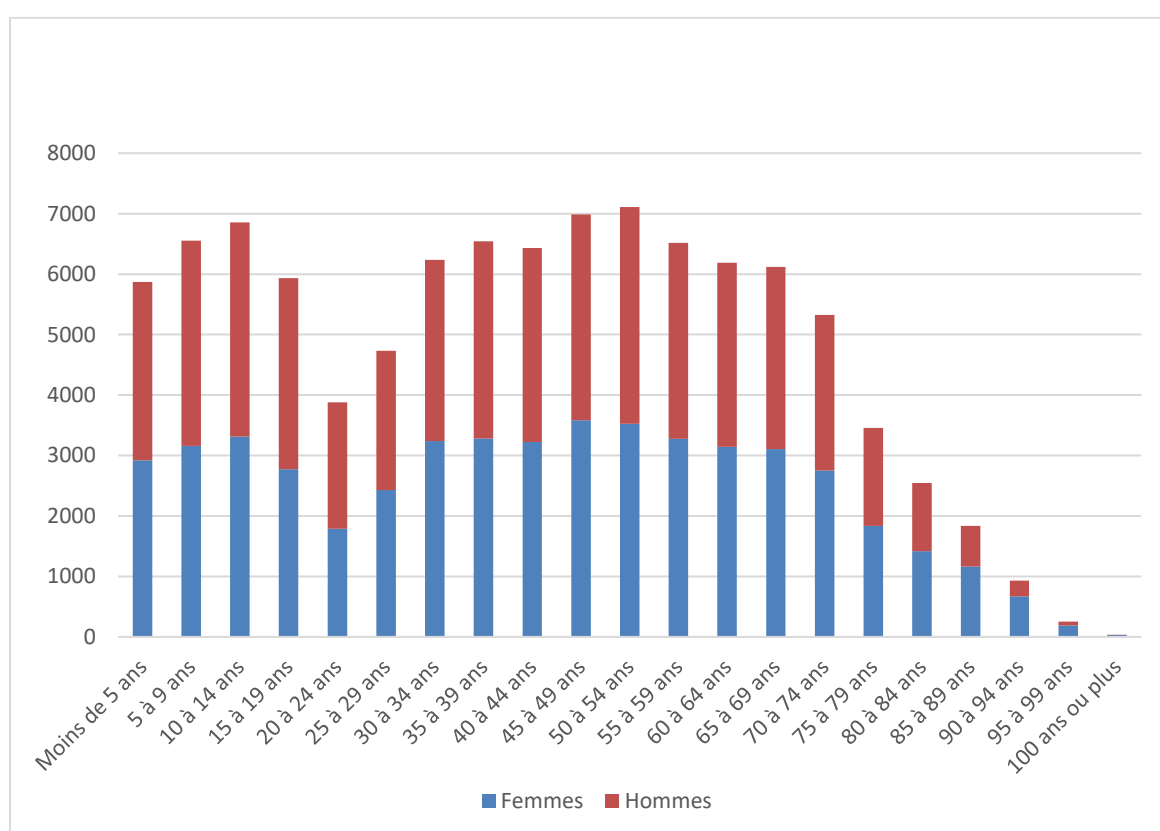
2.2. Données en lien avec le bassin de consommation

2.2.1. La population

Le territoire bénéficie d'une croissance démographique, avec une évolution annuelle moyenne de la population de 0,4% sur la période 2015-2020. Cette dynamique démographique est liée à parts quasi-égales à un solde naturel favorable et à des flux migratoires positifs notamment en provenance de la métropole d'Orléans. Toutefois, la croissance démographique ralentit par rapport aux périodes précédentes : évolution annuelle moyenne de 0.5% sur la période 2010-2015, de 1.1 % sur la période 1999-2010.

La population du territoire est assez jeune avec 19,2% de moins de 15 ans (Région : 17.3%) et environ 19% de jeunes actifs (30-44 ans).

Figure 11 : répartition de la population par sexe et par âge sur le PETR en 2021



Source : INSEE

On comptabilise 42 566 ménages sur le territoire avec en moyenne 2.3 personnes par foyer. Les familles sont majoritaires, représentant 70% des ménages.

Conformément à la tendance générale, **un vieillissement de la population est observé ces dernières années**, avec une augmentation de la proportion des personnes de 60 ans et plus (+4.3% entre les recensements de 2010 et 2021), et une diminution de la proportion des jeunes enfants de moins de 14 ans (-1.7% sur la même période)

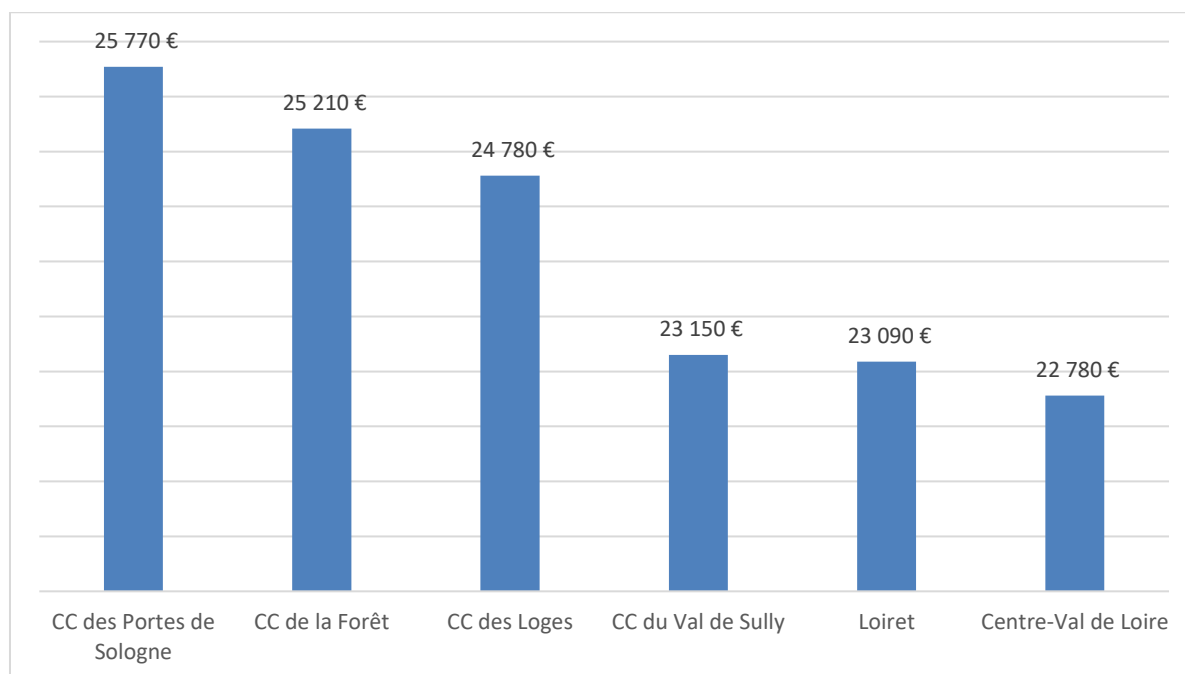
Le PETR compte 49 460 logements, dont 86,1% sont des résidences principales (Région : 83.7%). La part de logement sociaux est faible (9.6% contre 16.8 % en Région)

Le territoire offre un nombre d'emplois relativement restreint avec 27 522 emplois pour 44 600 actifs résidants soit un indice de concentration de l'emploi de 61,7% en 2021.

Les habitants sont particulièrement dépendants de l'automobile pour se déplacer, en particulier pour les trajets domicile travail (près de 88.8 % des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi utilisent une voiture, fourgon, camionnette pour les déplacements domicile-travail en 2021)

Sur le PETR, le niveau de vie médian est supérieur à celui de la Région, avec des disparités très importantes entre l'Est et l'Ouest du territoire. Les habitants du secteur des Portes de Sologne bénéficient des revenus les plus élevés (revenu annuel médian de 25 770 € en 2021). A contrario, le secteur du Val de Sully a un revenu médian par unité de consommation le moins élevé (2 620 € de moins).

Figure 12 : Revenu annuel médian par unité de consommation en 2021 (par EPCI)



Source : INSEE

La part des allocataires dont les ressources dépendent à 100% des prestations sociales est de 7.1% en 2021 (Loiret : 12.9%, France : 15,8%).

Le taux de chômage de 7,9%, en baisse, est plus faible qu'au niveau régional.

NB : Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation composant le ménage.

A noter que la Communauté de Communes du Val de Sully compte un quartier prioritaire de la politique de la ville (quartier du Hameau à Sully-sur-Loire) avec des habitants dont le niveau de vie est relativement bas (revenu annuel médian : 14 210 €, source : INSEE DGFIP 2020) très à l'écart de celui observé sur le reste du territoire du PETR.

En résumé, le territoire présente des caractéristiques favorables pour la consommation :

- Un dynamisme démographique territoriale à proximité d'Orléans
- Des ménages de grandes tailles, et d'un profil plutôt familial. Toutefois, la population vieillit avec la question du maintien d'une offre de proximité, afin d'apporter des services quotidiens aux habitants moins mobiles, comme les personnes âgées,
- La population active est importante. Toutefois on compte 2 emplois pour 3 actifs, ce qui souligne la part élevée d'actifs employés en dehors du territoire et donc de flux domicile-travail à destination, en grande partie, d'Orléans Métropole.
- Un niveau de vie des habitants relativement élevé avec toutefois de fortes disparités entre l'Est et l'Ouest du territoire.
- Enfin, le territoire compte 2671 résidences secondaires, ce qui accroît le potentiel de consommation sur le territoire.

2.2.2. Le commerce et le tourisme

Le tissu commercial répond aux besoins courants de la population. Il s'articule autour de principaux bassins commerciaux (Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau/Saint-Denis-de-l'Hôtel, Neuville-aux-Bois, La Ferté-Saint-Aubin, Saint Père-sur-Loire/Sully-sur-Loire), reliés par des centres-bourgs (Traînou, Fay-aux-Loges, Sandillon...). Les villages solognots faiblement peuplés présentent la spécificité d'avoir conservé une offre de proximité (Cerdon...).

Le territoire du PETR est bien doté en grands commerces alimentaires : 2 hypermarchés (surface de vente égale ou supérieure à 2500 m²), 11 supermarchés (surface de vente comprise entre 400 et 2500 m²) et 3 hard discounter soit 16 Grandes Surfaces Alimentaires.

L'enquête sur les habitudes et les pratiques alimentaires réalisée dans le cadre du PAT Mangeons Loiret en 2019 indique que les trois quarts des personnes interrogées issues du territoire du PETR font leurs courses alimentaires dans les Grandes et Moyennes Surfaces. Plusieurs dirigeants de grandes surfaces alimentaires interrogés par la Chambre d'Agriculture du Loiret en 2023-2024, en particulier des commerçants indépendants situés sur le territoire font part de leur intérêt pour augmenter leurs approvisionnements en produits locaux.

Le territoire présente des paysages variés et des sites patrimoniaux remarquables entre Loire et forêts, propices au slow tourisme. C'est un tourisme qui invite à la découverte des milieux naturels, des produits locaux, du patrimoine et de ses habitants. Il s'agit d'un tourisme respectueux du territoire, qui favorise l'itinérance douce et qui invite à regarder, à prendre son temps. Cette activité est porteuse pour l'économie locale, en particulier pour le commerce et la restauration en lien avec l'agriculture et la gastronomie locale.

2.2.3. Circuits courts de proximité

En 2020, **148 exploitations commercialisent en circuit court** soit 30% du total des exploitations agricoles (contre 22% en 2010). Source : Agreste – recensements 2020-2010

Les circuits courts prennent différentes formes sur le territoire : vente directe à la ferme, marchés, magasins de producteurs, cueillette à la ferme...

- **La vente directe**

Au recensement agricole de 2020, 131 fermes pratiquent la vente directe sur le territoire.

Face à l'évolution des modes de consommation et pour répondre aux attentes des habitants de manger des produits frais et de saison, les agriculteurs du territoire ont développé très tôt la vente directe de leurs produits sur leurs exploitations. Pour accompagner cette dynamique de proximité, les initiatives collectives ont émergé il y a plus de 15 ans sur le territoire avec notamment des guides de producteurs en vente directe.

Le PETR a été sollicité en 2021 pour participer à la valorisation des producteurs locaux en vente directe dans le cadre de la création d'un guide départemental en partenariat avec le PAT « Mangeons Loiret ». Ce travail mené avec l'ensemble des territoires du Loiret (PETR/Pays/Métropole) permet de partager de croiser et d'actualiser les bases de données des producteurs en vente directe avec la Chambre d'agriculture et le Département. Le guide des producteurs locaux a été diffusé en 2021 puis réédité en 2022 et 2024.

Figure 13 : guide des producteurs locaux en vente directe



- **Les marchés**

Le territoire propose une **offre diversifiée de marchés de plein air**. On relève une dizaine de marchés hebdomadaires qui accueillent des producteurs locaux parmi l'ensemble des commerçants non sédentaires présents.

Certaines communes organisent des marchés spécifiques de producteurs locaux, comme Saint-Denis-de l'hôtel qui propose plusieurs fois par saison un marché nocturne. En parallèle, des temps forts gastronomiques sont organisées dans l'année comme la foire aux asperges de Tigy et la foire à l'andouille de Jargeau.

Il existe un marché hebdomadaire à la ferme à Férolles.

- **Les magasins de producteurs**

Il existe **un magasin de producteurs bios et locaux** à Châteauneuf-sur-Loire et **plusieurs initiatives familiales** de vente de produits issus de l'agriculture locale : Boutique Sainte Marie à Sully-sur-Loire, Ferme de la Mestinière à Sigloy.

- **Les autres initiatives**

*** Zoom sur les AMAP :**

Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) est un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire avec un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie par le type de production et le lieu géographique.

4 AMAP sont installées sur le territoire : Châteauneuf-sur-Loire, Sandillon, Viglain et la dernière en date à Neuville-aux-Bois.

En parallèle, plusieurs démarches du type « La ruche qui dit oui » se sont développées.

Pour compléter l'offre en circuit de proximité, l'implantation à la ferme ou en bordure de route de casiers automatiques de vente de produits locaux se développe. Ces initiatives qu'elles soient portées par des structures agricoles ou commerciales sont la plupart du temps individuelles.

2.2.4. La restauration collective

- **Recensement des établissements scolaires**

Le territoire compte **88 établissements d'enseignement du premier et du second degré**. Au niveau de l'enseignement primaire, le PETR compte 73 écoles publiques dont 20 maternelles, 29 élémentaires et 24 primaires. 5 écoles primaires d'enseignement privé sont également présentes.

Concernant l'enseignement secondaire, 8 collèges publics sont localisés sur les pôles de Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Jargeau, La Ferté Saint Aubin et les pôles secondaires de Trainou, Tigy, les Bordes. 1 collège privé est situé à St-Benoit-sur-Loire. Une Maison Familiale et Rurale

est également présente à Férolles. Une ouverture de lycée de 1 300 élèves est prévue en 2027 à Châteauneuf-sur-Loire.

* Les établissements de restauration collective en gestion directe

La gestion directe est plus propice au développement des approvisionnement en produits agricoles locaux que la gestion déléguée. Elle implique que l'établissement gère et organise par lui-même la restauration selon ses moyens et son personnel. Il passe ses propres commandes auprès de fournisseurs de gré à gré ou contractualise des marchés de fournitures de denrées alimentaires. La cuisine y est confectionnée sur place par un chef ou un responsable de cuisine.

Sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, 42 établissements de restauration collective sont identifiés en gestion directe :

- 20 établissements primaires et maternels publics
- 9 collèges publics
- 13 structures publiques et privées d'accueil des personnes âgées en majorité des EHPADs.
- * autres structures médicosociales et restaurants d'entreprises non comptabilisés.

Cela représente 7 905 couverts jours soit 41 650 couverts par semaine, 1 848 760 couverts par an. Les quantités correspondantes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Figure 14 : abaques scolaires estimées

	Kg par semaine	Kg par an
Légumes	3 778	153 138
Fruits	3 649	146 934
Yaourts (unités)	14 111	605 342
Fromages et fromages frais	1 170	47 874
Viande	898	39 326
Poisson	792	33 384
Œufs (unités)	9 710	407 969
Féculents	8 735	368 970
Pain	2 418	100 673

Source : Chambre d'Agriculture du Loiret 2023, portion de référence GM-RCN 2015

* Zoom sur l'accompagnement de la restauration collective du PETR

Le PETR accompagne les établissements de restauration scolaires et médicosociaux de son territoire qui souhaitent augmenter leur approvisionnement en produits locaux et de qualité en lien avec les objectifs des lois EGALIM et Climat Résilience. Ce travail est réalisé en partenariat avec les partenaires agricoles et les différents acteurs de la restauration collective.

La démarche démarrée en 2020 a permis de mettre à niveau 24 établissements accompagnés sur les outils existants pour s'engager vers une alimentation plus durable. La plupart des établissements sont des petites structures (<500 couverts) en gestion directe ; dans ces petits établissements, les moyens pour engager des transitions vers une alimentation plus locale et de qualité restent limités. En début

d'accompagnement, peu de structures connaissent (et avaient créé un compte) sur le site m-cantine. Il est également nécessaire de réexpliquer les mesures de la loi EGAlim.

Des nouvelles relations avec des producteurs locaux se sont créées pour plusieurs établissements. La plateforme Manger Bio en Centre Val de Loire et l'outil Mangeons Loiret Pro ont été présentés. Les producteurs les plus susceptibles de pouvoir approvisionner les établissements sont identifiés. Aujourd'hui la majorité des établissements s'approvisionne en légumes auprès d'une diversité de producteurs et maraîchers. Les approvisionnements locaux sur des produits laitiers et œufs sont très limités, et ceux sur des produits d'épicerie restent plus minoritaires du fait d'une différence tarifaire élevée. Un établissement se démarque grâce à un approvisionnement internalisé (Jouy-le-Potier qui va lui-même chercher ses produits et qui a mis en place un système de livraison groupée pour les habitants de la commune).

Pour développer les approvisionnements locaux et de qualité à plus grande échelle, les problématiques structurelles restent l'une des principales problématiques : logistique, absence d'une structuration de l'offre locale qui conduit les acheteurs à s'approvisionner auprès d'une multitude d'interlocuteurs. Pour beaucoup d'établissements, dépasser les montants d'achats minimum de commande / les francos de port par producteur s'avère difficile.

2.3 Données sur la transformation

2.3.1. Industrie agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire est un domaine d'activité stratégique sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne avec la présence d'importantes entreprises du secteur d'activités.

Figure 15 : liste des principales entreprises agroalimentaires

Etablissement	Effectif	Activité	Localisation
Mars PF France	643 salariés	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Saint-Denis-de-l'Hôtel
LSDH	448 salariés	Conditionnement de liquides alimentaires	Saint-Denis-de-l'Hôtel
Les Crudettes	358 salariés	Transformation et conservation de légumes	Châteauneuf-sur-Loire
Antartic	300 salariés	Production de boissons non alcoolisées	Saint-Martin-d'Abbat
Orangina Suntory France	240 salariés	Production de boissons non alcoolisées	Donnery
ROCAL	100 Salariés	Transformation de légumes	Saint-Benoît-sur-Loire
F.D.L.	100 salariés	Fabrication de chocolats et de confiseries	Neuville-aux-Bois
Biscuiterie Rougier	84 salariés	Fabrication de biscuits, confiseries	Sully-sur-Loire

Source : Données intercommunales (CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Val de Sully)

Certains de ces grands groupes industriels ont un ancrage territorial fort et participent pleinement aux dynamiques agricoles locales. Ainsi, le groupe LSDH a ouvert en 2022 une unité d'extraction de protéines végétales en lien direct avec son site de conditionnement de liquides alimentaires (lait, jus de fruits...) situé à Saint Denis de l'Hôtel. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle filière locale de culture de soja bio en partenariat avec des producteurs du département. De même l'entreprise « Les Crudettes » basée à Châteauneuf-sur-Loire (appartenant au

même groupe LSDH) relocalise son approvisionnement pour sa production de salades de 4^{ème} gamme pour limiter sa dépendance aux importations en provenance d'Espagne ou d'Italie.

* Zoom sur la micro-filière betterave rouge

La micro filière betterave rouge, portée par l'ADIB (Association Interprofessionnelle de la Betterave Rouge du Loiret) est concentrée dans les terres sablonneuses du Val de Loire. Une quarantaine de producteurs et 5 cuiseurs ont développé un savoir-faire et une qualité reconnus qui ont hissé la filière au premier rang national. La production locale est essentiellement transformée auprès des industriels locaux qui représentent près des deux tiers de la production française : ALLAIRE SA à Bray-Saint-Aignan (environ 50 salariés), SARL BABY, BTG BOUTHEGOURD SAS (environ 40 salariés) et SAS ROCAL à St Benoît sur Loire (100 salariés).

NB : concernant les légumes d'industrie, dans le Loiret, la filière est organisée autour d'ADPLC (Association des Producteurs de Légumes en Conserves). Plusieurs producteurs du territoire adhèrent à cette organisation qui fournit l'industrie en légumes (conserverie D'aucy, appartenant au groupe EUREDEN, localisée à la Chapelle-Saint-Mesmin)

La société Expandis est également présente sur le Val de Sully, elle collecte des pommes de terre à destination de l'industrie (frites).

* La filière céréales est également très développée. Plusieurs organismes collecteurs sont présents sur le territoire ou à proximité : Axéreal, groupe Soufflet, C.A.PRO.CGA La Meunière, Supplisson, AgroPithivier, Coladan Agriprest.

Pas de données territoriales précises sur les capacités de stockage de produits secs/grains/céréales. Repérage terrain/internet coopératives agricoles de stockage de céréales pour l'alimentation humaine et animale : sites Axéreal à Bonnée, Sandillon, Tigy, Vennecy, Silo SCAEL Férolles, Silo AgroPithiviers à Neuville-aux-Bois, Silo Coladan Agripret à Sully-sur-loire.

Les sites de transformation pour l'alimentation humaine, notamment les minoteries et les malteries, sont situés à l'extérieur du périmètre du PETR. A noter que plusieurs producteurs locaux font partie de la filière spécifique de blé labellisé culture raisonnée. Cette filière associe agriculteurs, organismes collecteurs, minotier (Moulin des Gaults, situé à proximité, dans le Pays Giennois) et boulangers dans l'objectif de valoriser du blé local.

2.3.2. Transformation à la ferme

Afin de maintenir la valeur-ajoutée sur leurs exploitations et de développer leurs débouchés en circuit court, diverses exploitations du territoire sont équipées d'outils de transformation à la ferme.

Concernant les légumes, depuis de nombreuses années, l'EARL « Les légumes du Val de Loire » à Saint-Benoît-sur-Loire dispose d'un atelier pour la mise en conserves des différentes variétés de légumes cultivées sur l'exploitation. Installé récemment en maraichage à Férolles, Bruno Vincent (« Le champ des saveurs ») est équipé d'un petit laboratoire pour réaliser des bocaux apéritifs (tartinables,...) à partir de sa micro-production de légumes. Une conserverie de

Une diversité de fermes apicoles récoltantes sont équipées pour conditionner et transformer les produits de la ruche (miel, gelée royale, propolis, pains d'épices...) : les ruches de Fay, Vincent Bibard à Férolles, GAEC de Mérignan à La-Ferté-Saint Aubin, Anne-Lise Renner à Loury, Les ruchers de Saint Florent, Mathieu apiculture et les ruchers des quatre vents à Saint Martin d'Abbat, Annick Thais à Tigy.

Concernant la transformation de fruits, Julien Thurel exploite un verger cidricole à Loury et produit sur place du cidre, du poiré et du vinaigre de cidre.

Le territoire compte également plusieurs élevages de chèvres avec des ateliers de fabrication de fromages sur place : « Les grandes Bordes » à Saint-Denis-de-l'Hôtel, « Les Chèvres de la Mardelle » à Fay-aux-Loges, « Chèvrelogne » à La-Ferté-Saint-Aubin, La Chèvre Rit de Bouzy.

Concernant la meunerie, Jean-Charles LESAGE (« les moulins de Saint Lyé ») a installé un moulin à meule de pierre pour produire différentes variétés de farines à partir des céréales cultivées sur son exploitation située à Saint-Lyé-La-Forêt. La ferme de Corneboeuf à Sigloy est équipée d'un moulin à meule de pierre et d'un laboratoire pour transformer une partie des céréales récoltées sur l'exploitation en farines et en pâtes.

Il existe également des petites unités de transformation de poisson d'eau douce. La pisciculture Ollivier à Saint-Aignan-le-Jaillard dispose d'un laboratoire et d'un fumoir pour transformer et commercialiser ses truites fumées en circuit court. Depuis 2011, Bruno Gabris, pêcheur professionnel à Sigloy, possède un laboratoire de transformation de poissons de Loire en terrines et rillettes.

A noter également, l'existence de petites unités de transformation de la filière plantes aromatiques et médicinales par des producteurs installés à Vitry-aux-Loges (jardin Arc-en-Ciel) et Bray-Saint Aignan (Essentiel S).

*** Zoom sur l'abattage de proximité**

Concernant la volaille, l'EARL Aribaud est équipée d'un petit abattoir et d'un local de préparation des volailles (poulets, pintades) élevées et commercialisées en vente directe à la ferme à Férolles.

6 abattoirs d'herbivores sont recensés en région Centre-Val de Loire, le plus proche pour les éleveurs du territoire est à Orléans. Les abattoirs régionaux sont des structures de taille moyenne. Les éleveurs bovins du territoire ont le plus souvent recours à des structures spécialisées, de plus grande taille, situées hors région, dans les départements limitrophes.

Un atelier de découpe de viande des animaux de boucherie est présent à Sully-sur-Loire : SARL Goyard.

En 2021, à la demande d'un groupe d'éleveurs mobilisé par l'ADEAR 45, une étude a été réalisée sur l'opportunité de créer une unité d'abattage mobile dans le département dans le but de mieux valoriser en circuit court les viandes de boucherie (bovins, ovins, porcins). Les conclusions de cette étude réalisée par Jacques ALVERNHE, consultant, sont que les solutions d'abattage de proximité apparaissent trop coûteuses au vu de la demande estimée. En revanche un atelier de découpe indépendant, géré par les éleveurs, leur permettrait de retrouver une autonomie décisionnelle sur le devenir des carcasses, et de faire des choix techniques sur la découpe de leurs viandes. Ce projet nécessite un portage collectif avec l'appui des collectivités locales et une forte implication des éleveurs dans la gouvernance.

* Autres initiatives (repérage terrain, guide producteur) des artisans transformant des matières premières issues de l'agriculture locale : « Atelier de Maxime » à Jargeau, « Boulangerie O levain » à Ouvrouer-les-Champs, « Bonheur et papilles » à Ouvrouer-les-Champs, « Le Fournil de Vennecy », « Autour du bocal » à Sury-aux-Bois, « C'est moi qui l'Effet » à Vitry-aux-Loges.

2.4 Logistique

* Zoom sur Manger Bio en Centre-Val de Loire

Manger Bio en Centre-Val de Loire est une plateforme créée en 2012 qui regroupe des producteurs et des transformateurs de produits 100% biologiques à destination de la restauration collective de l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Son président est Hervé ARIBAUD, exploitant agricole basé à Férolles (ferme de la pharmacie). La plateforme centralise la commande, la livraison et la facturation des produits facilitant le travail des gestionnaires de restauration collective.

* Réflexion sur la logistique de proximité

Le Département et la Chambre d'agriculture du Loiret travaillent à la mise au point d'une solution de transport permettant de faciliter les livraisons de produits locaux sur l'ensemble du territoire du Loiret notamment pour le débouché de la restauration collective. Dans le cadre du PAT, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est positionné comme territoire-test. La solution envisagée consiste à créer des points de ramasse mutualisés sur lesquels les producteurs regroupent leurs commandes, un transporteur assurant à jour fixe la ramasse des commandes sur ces points puis leur livraison au client final. 6 réunions se sont déroulées sur le sujet en 2023 avec les producteurs, des transporteurs, des chefs de cuisine, des restaurateurs. Les producteurs du PETR voisin Beauce Gâtinais en Pithiverais, intéressés par le projet, ont également rejoint la démarche. Une mise en lien a été faite avec RESALIS un groupement de producteurs des Deux-Sèvres qui fonctionne avec le modèle logistique envisagé.

Début 2024, 3 réunions supplémentaires ont été organisées pour motiver les producteurs à se fédérer en vue de tester la formule sur le territoire des 2 PETR, avant de l'étendre à tout le département. Un temps d'échanges a été organisé à la demande de producteurs avec un transporteur en capacité de formuler une offre correspondante à l'organisation projetée. En avril 2024, la Chambre d'Agriculture a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans l'objectif d'identifier un collectif de producteurs qui s'engage à tester la solution logistique et d'activer une mesure de compensation agricole collective pour aider le collectif retenu au démarrage. La candidature déposée par le collectif local (composé de 9 exploitations agricoles, des associations Manger Bio en Centre Val de Loire et Secours Catholique) a été retenue. Le projet de test logistique est également éligible à des financements de la Région et du programme LEADER dans le cadre d'une coopération entre les 2 PETR. 4 points de massification sont identifiés dans un premier temps. Les fermes visées sont accessibles et équipées de chambres froides. L'organisation va s'appuyer sur la plateforme logistique d'un transporteur basé à Saran et sur celle de Manger Bio en Centre-Val de Loire basée à Ingré. Le collectif a constitué l'association « Logifrais 45 » en octobre 2024 et poursuit sa structuration pour lancer un test en 2025.

❖ **Synthèse AFOM : production agricole en lien avec le potentiel de consommation, transformation et distribution**

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Diversité des productions agricoles : culture céréalière, polyculture-élevage, maraîchage... - Augmentation de la part des fermes en circuit-court, diversité d'initiatives locales en circuit de proximité - Potentiel local de consommation (habitants, entreprises...) - 24 établissements de restauration collective accompagnés pour l'approvisionnement en produits locaux et de qualité - Présence d'entreprises agroalimentaires en lien avec la dynamique agricole locale - Micro-filière betteraves rouges - Petites unités de transformation à la ferme - Structuration d'une solution de transport de produits locaux par un collectif d'agriculteurs du territoire - Attraits du cadre naturel, des paysages et du patrimoine, territoire propice au slow-tourisme	- Diminution importante du nombre d'agriculteurs - Déprise agricole particulièrement marquée en Sologne - Faible potentiel agronomique des sols solognots - Vieillesse des chefs d'exploitation, problématique de transmission et de renouvellement des générations - Besoin de main d'œuvre saisonnière - Manque d'outils de transformation pour valoriser les viandes de boucheries en circuit de proximité, absence de légumerie collective	- Demande locale population en produits locaux et de qualité - Relocalisation des approvisionnements d'entreprises agroalimentaires - Développement de nouvelles filières agricoles locales - Sensibilisation des habitants à une alimentation saine, de saison - développement du lien entre les habitants (notamment les enfants) et l'agriculture locale - Développement des liens entre commerce, tourisme et agriculture	- Pression foncière sur les terres agricoles - Perte de diversité des productions agricoles

3. Données environnementales et de santé

3.2 Sols et biodiversité

Le territoire présente une diversité de milieux et de paysages : espaces forestiers, val de Loire, milieux humides (cours d'eau, étangs et mares), zones de transition (lisières de forêt, landes...). Ces milieux, étroitement associés, sont à l'origine d'une richesse faunistique et floristique remarquable.

De nombreux sites naturels disposent d'une protection ou d'inventaires permettant de conserver les espaces et les espèces qu'ils abritent.

Le territoire compte trois sites Natura 2000 : la Vallée de la Loire, site d'intérêt majeur et structurant pour de nombreux groupes faunistiques et floristiques, la Sologne, classée intégralement, et la forêt d'Orléans, avec pour espèce protégée emblématique le Balbuzard pêcheur.

Plusieurs types d'inventaires permettent de répertorier de manière plus spécifique des zones écologiques : 44 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I, 2 ZNIEFF de type II et 2 ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

D'autres types de zonages réglementaires existent également sur le territoire : 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, 6 Espaces Naturels Sensibles.

L'artificialisation des sols c'est-à-dire le passage d'une occupation naturelle, agricole ou forestière à une occupation urbanisée est estimée à 1 343,4 hectares sur le PETR entre 2009 et 2021 soit une part de surface artificialisée de 0.8 % (France : 0.5 % sur la même période). *Source : Observatoire de l'artificialisation des sols, données cumulées sur les 4 EPCI – Plan Biodiversité, 2009-2021*

Le territoire dispose de deux Trames Vertes et Bleues, réalisées en 2012-2014, pour préserver les continuités écologiques.

Le PETR est un territoire forestier qui est fortement soumis au risque de feux de forêt. La fréquence des épisodes de chaleur, combinée à la dégénérescence des forêts, et à l'enfrichement à certains endroits, accentue les risques de propagation de feux.

La partie Sologne du territoire est marquée par une déprise agricole et un développement des friches qui a transformé progressivement l'espace agricole en forêt. Sur la communauté de Communes des Portes de Sologne, la hausse de l'usage des sols pour des activités de loisirs et de chasse est une des causes du déclin agricole. La croissance des terrains en friche ou boisés accroît la population de gibiers. Cela impacte l'activité agricole, les traversées de gibiers provoquant des dégâts dans les cultures.

Ces constats sont à mettre en perspective avec les enjeux de biodiversité : le maintien de milieux ouverts permet à la fois de préserver la biodiversité, de diminuer les risques d'incendie et de maintenir une agriculture performante.

3.2 Ressource en eau

Le territoire se situe sur deux grands bassins hydrographiques : Loire-Bretagne et Seine-Normandie, auxquels correspondent deux SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). 13 communes du territoire sont sur le périmètre du SAGE Dhuy Loiret, déclinaison locale du SDAGE Loire-Bretagne.

Le réseau hydrographique est dense et se compose de cours d'eau et de nombreux plans d'eau.

Certains cours d'eau sont principalement alimentés par ruissellement comme ceux prenant naissance en forêt d'Orléans (Cens, Bonnée) et les rivières de Sologne (Cosson, Beuvron).

D'autres cours d'eaux sont alimentés par des résurgences de nappes souterraines. La nappe de Beauce aux franges du territoire joue notamment un rôle régulateur important car elle contribue à l'alimentation naturelle de la Loire.

La nappe alluviale de la Loire est liée au fleuve et à ses dépôts alluviaux. Elle forme un réservoir libre de faible profondeur. Elle reste donc très vulnérable aux pollutions et présente des capacités de stockage faible.

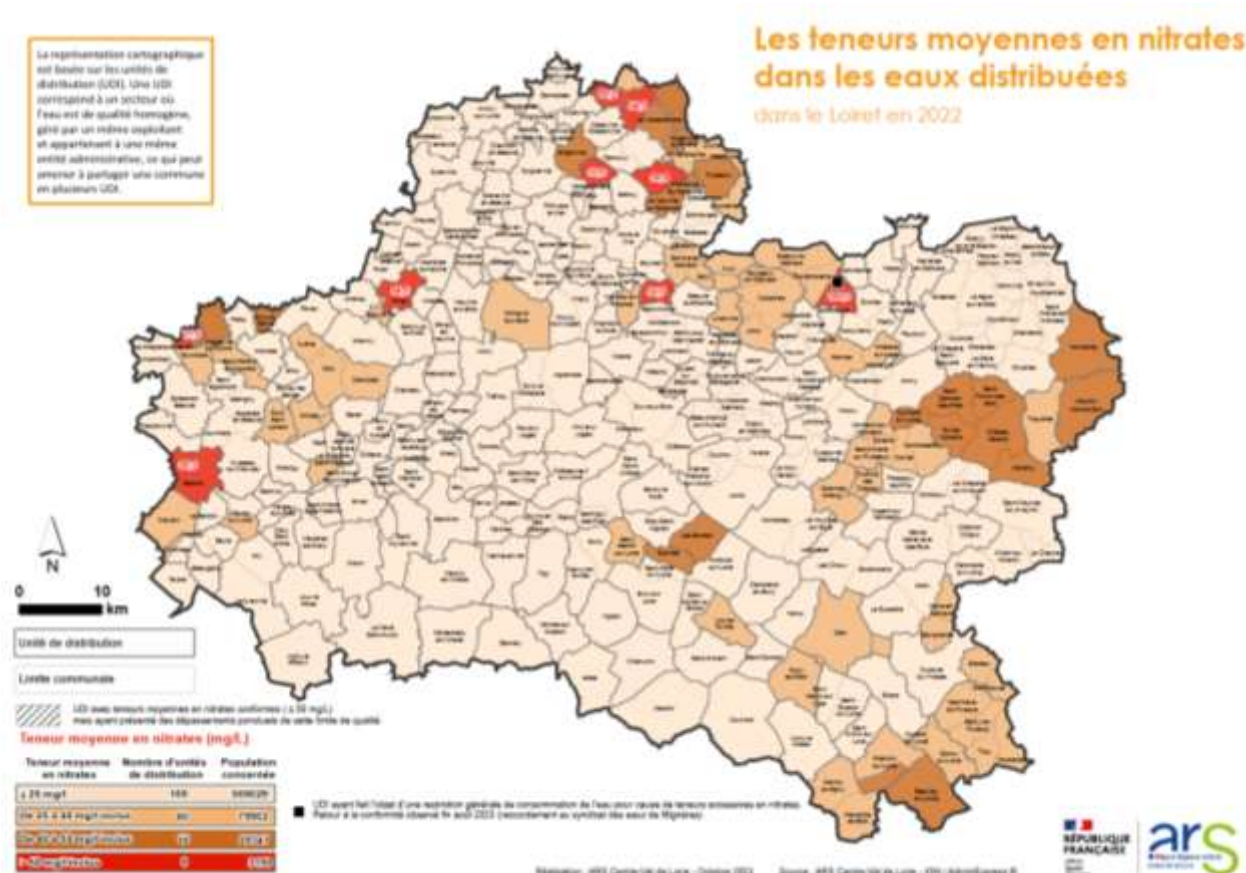
Parmi les multiples étangs, essentiellement créés pour développer l'activité piscicole et améliorer la santé publique, se distinguent l'étang du Puits, à Cerdon, le plus grand du territoire avec une superficie de 180 ha, et les étangs de la Vallée et du Ravoir en forêt d'Orléans.

Sur le territoire du PETR, la ressource en eau utilisée pour l'alimentation humaine en eau potable provient exclusivement des eaux souterraines.

Le territoire compte **36 communes** totalement ou partiellement classées par arrêté préfectoral en **zones vulnérables nitrates** c'est à dire polluées ou susceptibles de l'être aux nitrates d'origine agricole. Ces zones sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines (7ème campagne de surveillance de 2021). Au sein des zones vulnérables nitrates sont délimitées des zones d'actions renforcées (ZAR). Il s'agit de zones particulièrement sensibles sur lesquelles s'appliquent des prescriptions supplémentaires. Elles sont définies par les aires d'alimentation de captage des eaux concernées ou à défaut le zonage retenu est la commune d'implantation du captage. **3 communes sont classées en ZAR** : Bray-Saint Aignan, Les Bordes (en totalité) et Aschère-le-Marché (partiellement). *Source : DREAL Programme régional d'action Nitrate, situation au 15 avril 2024.*

Par ailleurs, le risque inondation est très prégnant : 46% des communes sont classées en risque. Le Val de Loire est particulièrement vulnérable ainsi que la partie du territoire traversée par le Cosson et ses affluents. Deux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont en place sur les secteurs de la Loire Val d'Amont et Loire Val de Sully.

Figure 16 : « Cartographie nitrates » Loiret 2022 (Source DREAL – ARS)



3.3 Climat Air Energie (données PCAET)

Le territoire émet 693 668 tonnes équivalents carbone de Gaz à Effet de Serre (GES) soit 6,9 tonnes par habitant, ce qui est dans la moyenne régionale. Les communes qui émettent le plus de GES sont celles sur lesquelles l'industrie et l'agriculture sont plus présentes.

L'agriculture génère 67 131 tonnes équivalents carbone soit 9.6% des GES du territoire. *Source : Observatoire des territoires, CITEPA 2021, inventaire territorialisé des émissions de GES.*

La séquestration annuelle de CO₂ est très importante : 466 000 tonnes équivalent CO₂ soit plus de 65% des émissions de gaz à effet de serre du territoire (moyenne nationale : 15%). Les forêts et les milieux semi-naturels, qui représentent 42% de la surface du territoire, expliquent cette absorption très importante. Les prairies participent également à la séquestration de CO₂ (*source diagnostic PCAET*)

Le stock de carbone du territoire est de 18 millions de tonnes. Les forêts représentent environ 76% de ce stock, les cultures et prairies stockent les 24% restants.

L'agriculture est dépendante à 97% des produits pétroliers pour l'énergie (engins agricoles, transport, intrants).

La qualité de l'air relevée sur le territoire est moyenne. Les seuils réglementaires de polluants sont respectés mais, sur certaines périodes, les particules fines PM10 et PM2,5 présentent des concentrations élevées, et la teneur en ozone de l'air dépasse le seuil de protection de l'environnement.

Il est reconnu que l'agriculture est une source non négligeable des émissions de PM10 et PM2.5. C'est également le principal émetteur d'ammoniac (NH3). Elle participe épisodiquement à des pics de pollution (lors des épandages de printemps notamment). *Source : DREAL Centre-Val de Loire Diagnostic Santé Environnement 2022.*

Au niveau de la vulnérabilité climatique, une projection du climat à l'horizon 2070-2100 a été réalisée sur la ville de Sully-sur-Loire. Cette projection permet d'avoir une tendance sur l'évolution du climat du territoire, si aucune action air-climat-énergie n'est menée. La température moyenne annuelle serait plus élevée de 4,2°C par rapport au climat actuel. Les précipitations seraient plus élevées en hiver et plus faibles en été. Les vagues de chaleurs seraient plus importantes en termes de durée et de températures diurnes et nocturnes.

Au niveau agricole, les principaux risques liés sont l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses agricoles, des modifications de calendriers des cultures, des conditions climatiques plus variables d'une année à l'autre entraînant des rendements, une productivité et une qualité de récolte plus aléatoires (gel tardif, sécheresse printanière, été trop humide, ...). A contrario, les conditions de maraichage pourraient s'améliorer et certaines cultures préservées avec des épisodes de gels moins fréquents.

3.4 Santé nutrition

Les liens entre alimentation, environnement et santé sont nombreux. La nutrition est reconnue pour son rôle déterminant dans la survenue de nombreuses pathologies. Elle représente un enjeu fort de santé publique que ce soit en termes de surpoids, d'obésité, de diabète de type 2, d'hypertension artérielle, d'hypercholestérolémie, de maladie cardiovasculaire ou de cancer (diagnostic régional de santé environnement 2022)

L'étude INCA3 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail met en évidence des disparités importantes de comportements alimentaires de la population française en fonction de l'âge, du sexe et du niveau socioéconomique. Cette étude montre notamment qu'il existe une association entre faible revenu et consommation d'une alimentation de moindre qualité nutritionnelle en moyenne plus dense en énergie, avec plus de produits sucrés et moins de fruits, de légumes et de poissons. Cette alimentation, qui favorise l'obésité et les maladies chroniques, est aussi la plus accessible aux petits budgets.

Sur le PETR, le niveau de vie des habitants est plus élevé que la moyenne régionale. Il existe toutefois de fortes disparités à l'intérieur du territoire, notamment entre les parties Est et Ouest du territoire source d'inégalité territoriale de santé. En règle générale, ces inégalités commencent dès les premiers temps du développement de l'enfant (donc dès la grossesse) et peuvent perdurer tout au long de l'enfance, de l'adolescence et à la vie d'adulte.

A noter que sur la période 2017-2019, le nombre de nouvelles admissions en affection de longue durée pour cause de diabète sur le territoire est supérieur à la moyenne nationale (source : Observatoire Régional de Santé mars 2022).

❖ **Synthèse AFOM Environnement (biodiversité, eau, climat, énergie)**
Santé

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Présence importante de milieux aquatiques et forestiers, biodiversité remarquable (en lien avec les productions agricoles locales). - Les forêts, les cultures et les prairies, puits de carbone - Important réseau hydrographique ; plusieurs outils de gestion et de protection des milieux aquatiques - Une dynamique en cours avec le Contrat Local de Santé	- Urbanisation et fragmentation des milieux naturels - Une grande partie du territoire classée en zone vulnérable nitrates ; mauvaise qualité de la Sologne et de ses affluents - Problématiques de déprise agricole et de fermeture des milieux en Sologne : perte de biodiversité et augmentation du risque d'incendie - Présence d'espèces invasives (Ambrosie...) - Forte dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles (engins, transports, engrais azotés...) - Affection longue durée de type diabète supérieur à la moyenne nationale	- Développement de nouvelles filières adaptées à l'évolution du climat (légumineuses...) - Diffusion de pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la gestion de l'eau (AB, agroforesterie, agriculture de conversion...) - Potentiel de production d'énergie à partir de la biomasse agricole - Initiative CC des Loges/chambre d'agriculture 45 de réutilisation des eaux usées traitées pour usage agricole - Sensibilisation des habitants à une alimentation saine, de saison	- Perte de diversité des productions agricoles - Changement climatique : Problème de quantités d'eau disponibles pour l'irrigation Pertes de rendement Calamités agricoles - Pollution de l'eau d'origine agricole